

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2026 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise « Institut Arabe des Chefs d'Entreprises » sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2025.
2. Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2025.
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2025.
6. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2025.
7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2025.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
11. Nomination et renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
12. Approbation de la nomination, par l'assemblée électorale des actionnaires minoritaires, d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
13. Nomination ou renouvellement des commissaires aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
14. Pouvoirs en vue de formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La société Tunisie Profilés Aluminium TPR publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 30 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation du résultat 2025

Bénéfice Net 2025	33 886 332
Montant réinvesti exonéré affecté au compte Réserve à Régime Spécial	-2 850 000
Résultat disponible	31 036 332
Résultat reportés	84 027 027
Dont le montant de la prime d'émission devenue disponible affecté en report à nouveau suivant PV AGO du 03/06/2021 (<i>Distribuable en franchise de retenue à la source 360 000 DT</i>)	
Bénéfice distribuable	115 063 359
Prélèvement pour Fonds social	1 500 000
Dividende décidé (soit 0,450 DT par action) (*)	22 500 000
Report à nouveau <i>(dont 360 000 DT distribuable en franchise de retenue à la source)</i>	91 063 359

(*) La date de mise en paiement des dividendes est fixée au 30/07/2026.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances 2014 et de l'article 47 de la loi de finances 2018, une retenue à la source de 10% est opérée sur la distribution de dividendes.

Le reliquat du report à nouveau en franchise de la retenue à la source s'élève donc à 360 000,000 DT et sera inscrit au bilan de la société comme étant des fonds propres provenant des exercices antérieurs au 31/12/2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Cent Mille (100.000) Dinars pour l'exercice 2025, et charge le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit, au titre de l'exercice 2025, à Quarante Mille (40.000) Dinars, et charge le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une période de 3 ans, Le mandat des Administrateurs qui viennent d'être élus viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2028 :

- Mr. Yahia BAYAH

Mr. Taieb BAYAHI

- Mr. Ferid Ali BEN BRAHIM
- Mme. Emna KALLEL, administratrice indépendante.
- La Société LLOYD ASSURANCE – Représentée par Mr. Taieb BAYAHI
- La Société CFI – Représentée par Mr. Yahia BAYAHI

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. Malek BAYAHI en qualité d'administrateur pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2028.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination décidée par l'assemblée électorale des actionnaires minoritaires du 30/06/2026 à 14H30, de Monsieur xxxxxxxxxxxx en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/21/2028.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

() On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital*

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer/renouveler le cabinet d'expertise comptable « xxxxxxxxxxxx » représenté par Monsieur xxxxxxxxxxxx en qualité de commissaire aux comptes de la société et de nommer/renouveler le cabinet/Monsieur xxxxxxxxxxxx en qualité de Co-commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2026, 2027 & 2028.

Les deux commissaires aux comptes ont déclaré d'entretenir aucune relation d'association ni aucun lien de nature à limiter l'indépendance de l'un vis à vis de l'autre.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à